



#### Légende :

- Bâti
- Parcelles cadastrales
- \* Permis de construire accepté en 2017

#### Zonage

- Zone C dite constructible
- Zone Ca dite constructible pour de l'activité
- Zone NC dite non-constructible

Zone C : "Secteur où les constructions sont autorisées". Il délimite les quartiers et hameaux urbanisés existants et les secteurs susceptibles d'accueillir de nouveaux bâtiments à usage d'habitation. Tous les types de bâtiments compatibles avec de l'habitat sont autorisés dans cette zone (art. R161-4 du code de l'Urbanisme.)

Zone Ca : "Secteur (...) réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées."

Zone NC : "Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ; des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages ; à l'exploitation agricole ou forestière ; à la mise en valeur des ressources naturelles (art. R161-4 du code de l'Urbanisme.)"



## Carte communale d'Autevielle-Saint-Martin-Bideren

### PLAN DE ZONAGE

### Zones constructibles et non-constructibles

Septembre 2018

Silège Social  
49 rue Camille Claudel  
40990 SAINT PAUL LES DAX  
05.59.74.84.10 -  
05.58.74.84.03  
Email : environnement@eten-aquitaine.com  
Agence Midi-Pyrénées  
325 rue du 8 Mai 1945 - 82800 - NERPRELISSE  
05.63.02.10.47 -  
05.63.67.71.56  
Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

0 250 500 m